

Comment connaître le niveau de votre terrain ?

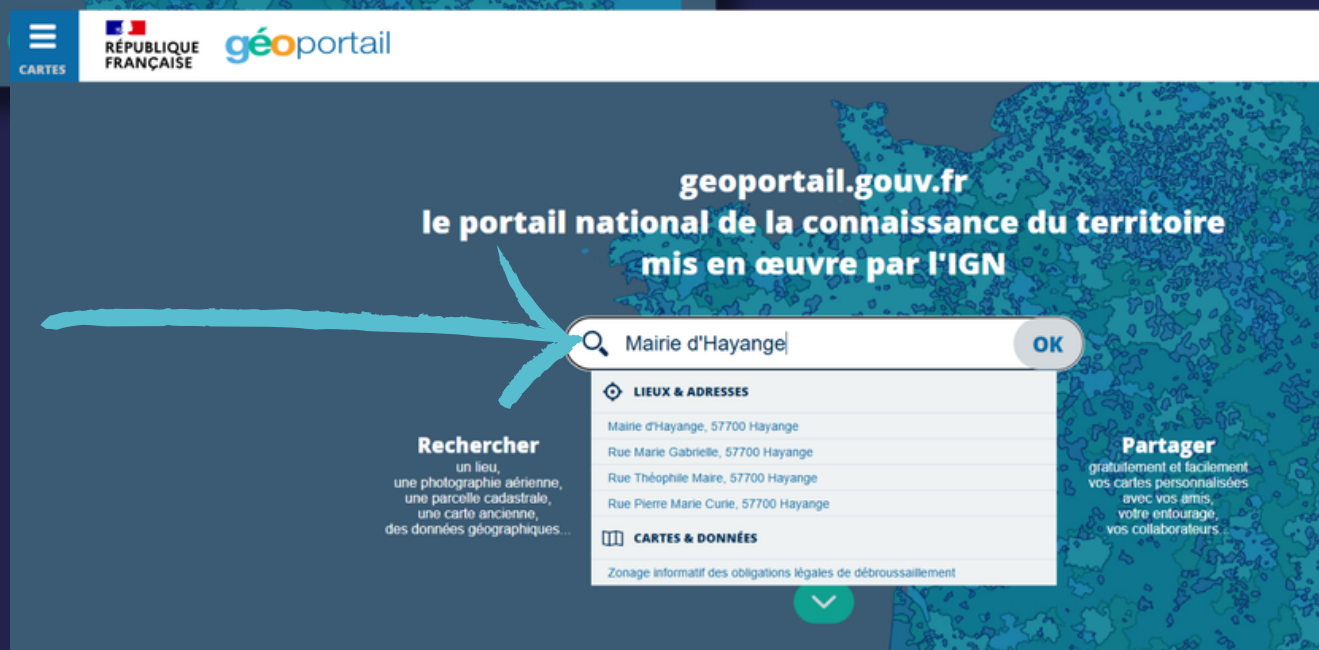
Pas à pas sur Géoportail

Étape 1 - Rendez-vous sur Géoportail.gouv.fr



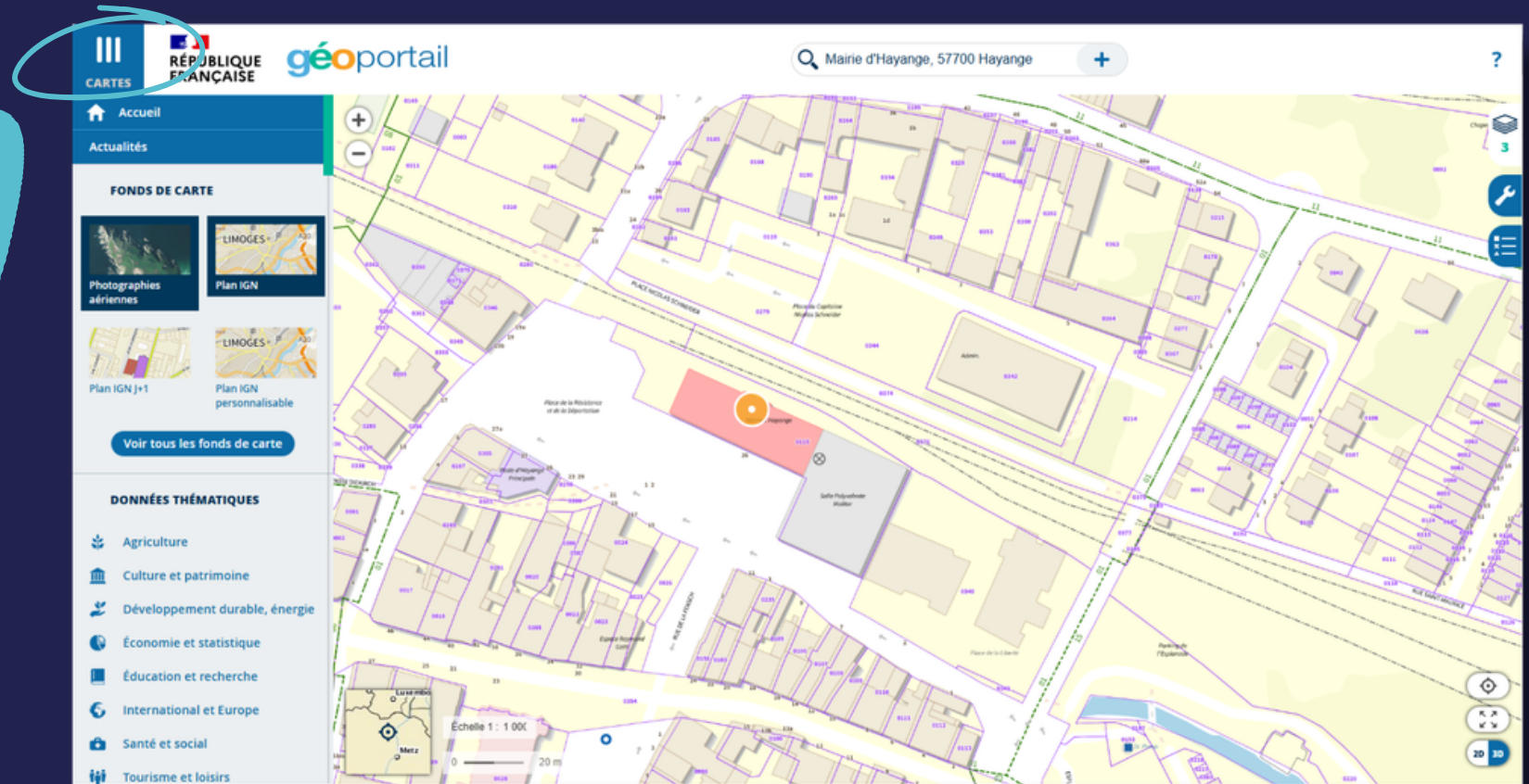
Étape 2 - Insérer votre adresse

Dans la barre de recherche, saisissez l'adresse du terrain concerné (numéro, rue, ville). Une liste de suggestions apparaît : cliquez sur le résultat correspondant dans "Lieux & adresses".



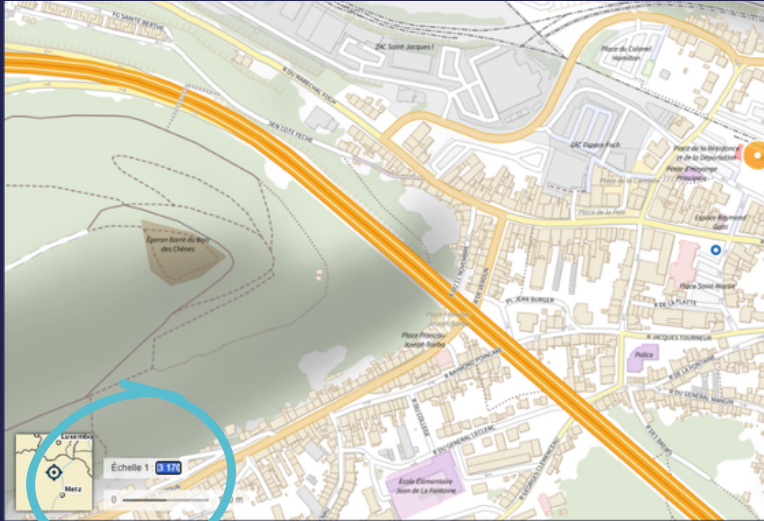
Important : En juin 2026, Géoportail.gouv rejoint la plateforme Carte.gouv, avec les mêmes fonctionnalités et plus encore !

Étape 3 - Changer le fond de carte

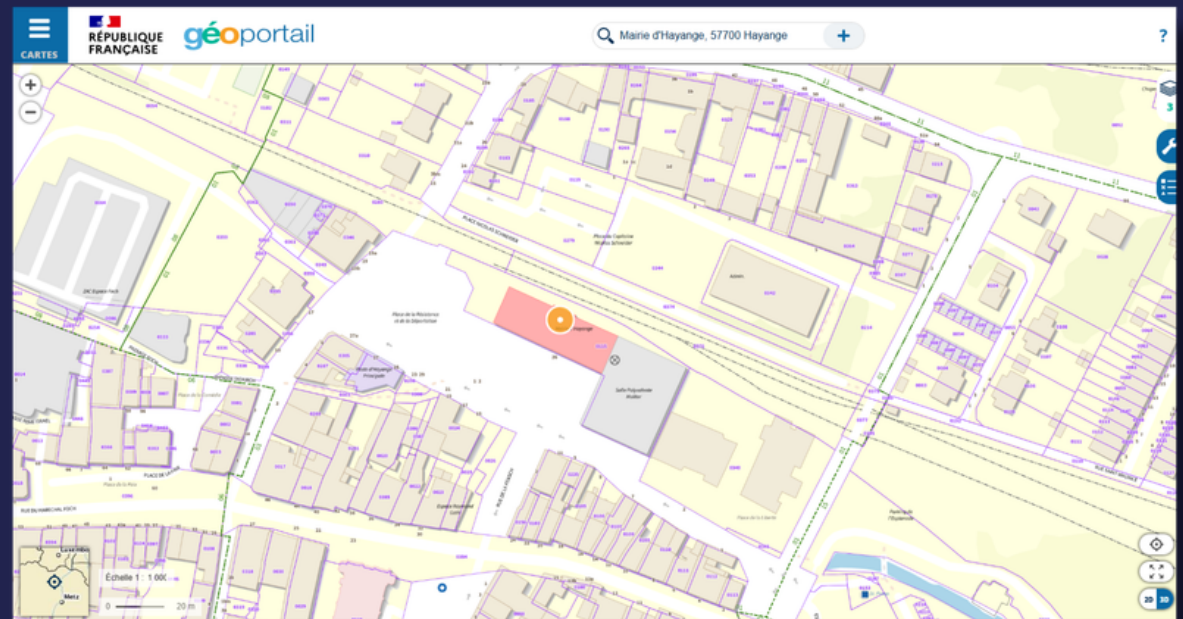


Cliquez sur le menu "Cartes" en haut à gauche, puis sélectionnez "Plan IGN" dans les fonds de carte disponibles. Ce fond affiche le cadastre et les noms de rues.

Étape 4 - Mise à l'échelle



Pour ajuster l'échelle précisément, double-cliquez sur l'échelle en bas à droite de la carte et saisissez 1: 200 à 1: 500. Ce niveau d'échelle est recommandé pour un plan de coupe.



Étape 5 - Tracer le profil en long



Cliquez sur l'outil "Établir un profil altimétrique" dans le panneau des outils à droite.



Tracez ensuite une ligne parallèle à la façade principale, en cliquant une première fois en limite de parcelle pour débuter le tracé (1), puis double-cliquez en limite de parcelle opposée (2) pour valider. Le profil altimétrique s'affiche automatiquement à gauche

Étape 6 - Tracer le profil en large



Étape 7 - Impression

Profil en large 1 : 500

IMPRIMER

Imprimer
Total : 1 page

Imprimante
Enregistre au format PDF

Mise en page
Portrait
Orientation paysage

Pages
Tous
par exemple : 1-5, 8, 11-13

Paramètres supplémentaires

Enregistrer Annuler

Cliquez sur l'icône imprimante en haut à droite de la carte. Dans le champ titre, saisissez manuellement "Profil en large 1 : 500".

Dans le panneau qui s'ouvre, sélectionnez "Enregistrer au format PDF". Cliquez sur Enregistrer.



À savoir : Une fois votre profil altimétrique exporté, vous pouvez l'utiliser comme base pour réaliser vos plans de coupe.



Besoin d'aide ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme peuvent parfois sembler complexes. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie ou de la Communauté Thionville Fensch Agglomération, nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape de votre projet.

Votre interlocuteur privilégié est votre mairie pour toute question relative à votre projet de travaux. Elle réceptionne vos dossiers. Elle transmet ensuite votre demande au service instructeur de l'agglomération.

Les coordonnées de Communauté Thionville Fensch Agglomération: [03 82 52 65 26](tel:0382526526)

Votre mairie → C'est le premier interlocuteur pour toute question sur les règles locales (PLU, secteurs protégés, ...).
Retrouvez les coordonnées de votre mairie sur : thionville-fensch.fr/annuaires/communes